



Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

1^{ère} mise à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle n°25 du 24 juin 2016

2^e mise à l'enquête publique par parution dans la FO n° 38 du 21 SEP. 2018

Adopté par le Conseil communal de Courgevaux le 11 MARS 2019

Le Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le 26 AVR. 2023

Le Conseiller d'Etat, Directeur

29 avril 2016 / révisé le 21 septembre 2018

Mandat: 0735imü
Document: 1_C_PAZ.mxd
Format: 63/76

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

Zones à bâtir

- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle faible densité I (RFD I)
- Zone résidentielle faible densité II (RFD II)
- Zone résidentielle faible densité III (RFD III)
- Zone mixte (MIX)
- Zone de commerces (COM)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone château (CHÂT)
- Zone château, secteurs A, B et C

Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

Autres zones

- Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

Secteurs superposés

- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

Périmètres superposés

- PAD approuvé
- PAD obligatoire
- Périmètre à prescriptions particulières
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre d'abords d'immeubles protégés
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection de la nature (PN)

Eléments protégés superposés

- Objet IVS protégé; catégorie 1
- Objet IVS protégé; catégorie 2
- Immeuble protégé (catégorie 1)
- Immeuble protégé (catégorie 2)
- Immeuble protégé (catégorie 3)
- Objet protégé (catégorie 3)

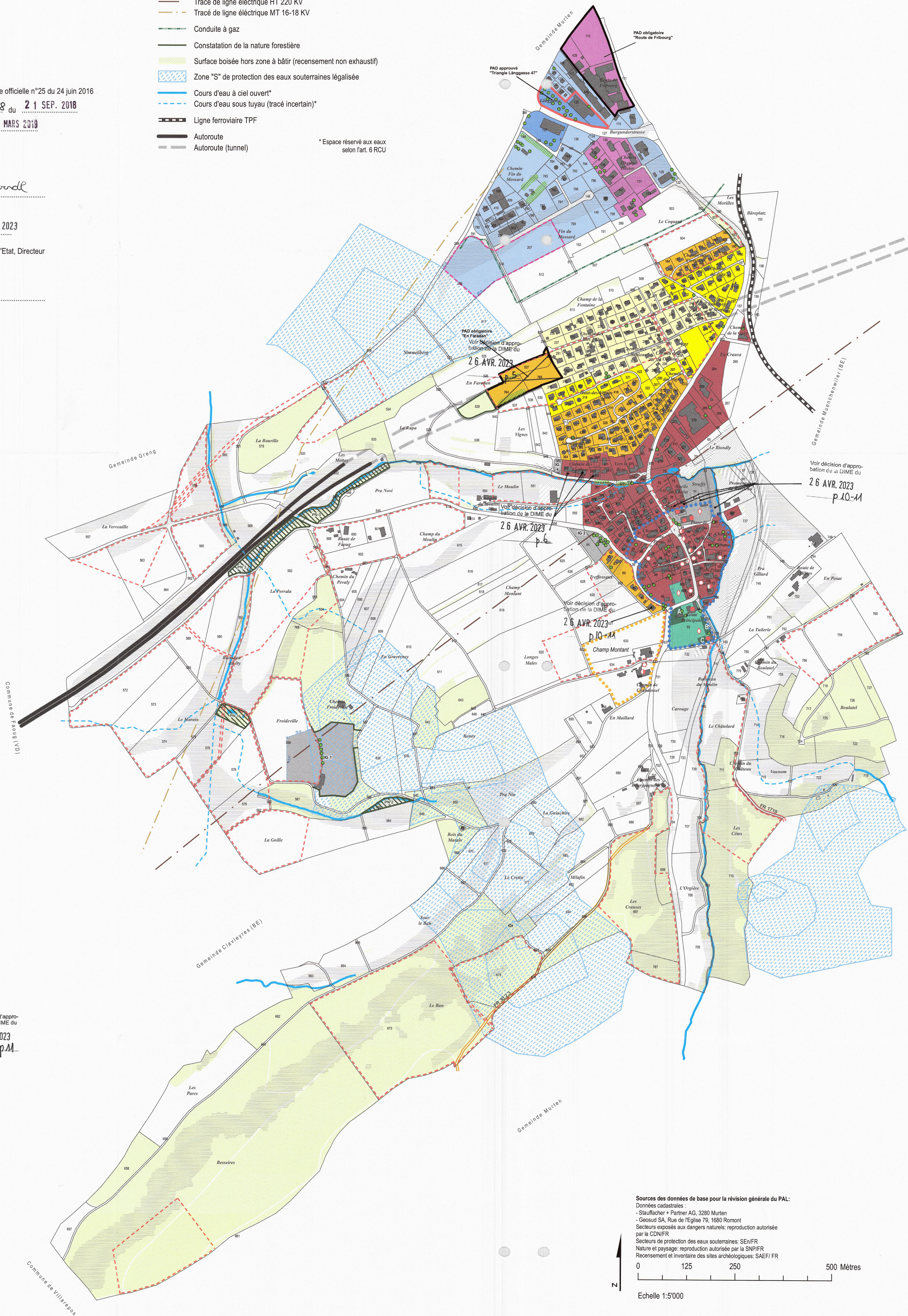
Boisements hors-forêt protégés en zone à bâtir :

- Arbre
- Haie

Informations indicatives

- Tracé de ligne électrique HT 220 KV
- Tracé de ligne électrique MT 16-18 KV
- Conduite à gaz
- Constataction de la nature forestière
- Surface boisée hors zone à bâtir (recensement non exhaustif)
- Zone "S" de protection des eaux souterraines légalisée
- Cours d'eau à ciel ouvert*
- Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)*
- Ligne ferroviaire TPF
- Autoroute
- Autoroute (tunnel)

* Espace réservé aux eaux
selon l'art. 6 RCU



Sources des données de base pour la révision générale du PAL:

Données cadastrales
- Slauffacher + Partner AG, 3280 Murten
- Geosud SA, Rue de l'Eglise 79, 1680 Romont
Secteurs exposés aux dangers naturels: reproduction autorisée
par la CDN/FR
Secteurs de protection des eaux souterraines: SEN/FR
Nature et paysage: reproduction autorisée par la SNPI/FR
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEFI/FR

0 125 250 500 Mètres

Echelle 1:5'000